



Charte des jardins des Fables de Château-Thierry

Mise à jour MARS 2018



Un Jardin Partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive collectivement.

Il suppose une concertation et une coopération dans la durée entre les habitants-jardiniers et les partenaires du projet

La Charte des Jardins des fables de CHATEAU THIERRY a pour objectif de :

Définir les rôles et les missions de chacun et de fédérer les jardins dans un réseau commun.

En fonction du niveau de responsabilité de chacun, La Charte est un engagement mutuel selon des valeurs communes entre :

Les habitants- jardiniers regroupés en associations

Les porteurs de projet de Jardins Partagés

Les propriétaires de terrains si nécessaire

Les institutions (Ville, CAF, Bailleurs, CARCT, Département, Région, Etat)

SOLIDARITE ET LIEN SOCIAL

Les Jardins Partagés sont des lieux ouverts à tous, favorisant les échanges de voisinage, interculturels et intergénérationnels. Adaptés à l'accueil de tous les publics (adultes, enfants, personnes à mobilité réduite ...), ce sont des espaces solidaires.

Nous nous engageons à :

AMENAGER le jardin afin qu'il soit accueillant et adapté à tous (espace collectif et parcelles).

ACCUEILLIR les nouveaux jardiniers et les visiteurs.

ETRE SOLIDAIRE.

RESPECTER les jardiniers, les visiteurs et le lieu.

COMMUNIQUER AVEC BIENVEILLANCE et bannir la violence (insultes et jugements).

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les jardiniers travaillent la terre en respectant l'environnement, utilisant les techniques du Jardinage naturel.

Les Jardins Partagés sont aménagés dans une démarche écologique : aires de compostage, récupérateurs d'eau de pluie.

Nous nous engageons à :

JARDINER en respectant l'environnement.

AMENAGER le jardin (espace collectif et parcelles) dans une démarche de développement durable.

CONVIVIALITE

Au cœur des Jardins des Fables des espaces de convivialité favorisent les échanges.

Des manifestations ouvertes à tous (fêtes, repas, concerts...) sont organisées régulièrement dans ces lieux.

Nous nous engageons à :

AMENAGER dans le jardin un espace convivial pour les jardiniers et les visiteurs.

ORGANISER au cœur des jardins des événements ouverts à tous.



AUTOPRODUCTION, SANTE ET ALIMENTATION

Les Jardins des Fables contribuent au bien-être de la personne (activité physique, plaisir au jardin...) et permettent l'accès à une alimentation de qualité.

Nous nous engageons à :

- NE PAS UTILISER DE PRODUITS pouvant être nocifs pour la santé.
- EXERCER le jardinage avec plaisir.
- CONSOMMER la production du jardin.

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

En participant au jardin, les habitants-jardiniers contribuent à l'image du quartier et participent activement à la qualité du cadre de vie de tous

CITOYENNETE

Un projet de Jardin Partagé est un moyen pour les habitants de participer à la vie du quartier et ainsi contribuer à une action citoyenne.

Nous nous engageons à :

- IMPLIQUER le jardin dans la vie de quartier.
- TRANSMETTRE les valeurs des Jardins Partagés.

LES ACTEURS SIGNATAIRES ET LEURS ROLES

LES HABITANTS-JARDINIERS

- Jardinent, font vivre le projet de chaque Jardin Partagé et organisent le collectif.
- Se dotent d'un règlement du jardin dans le respect de la Charte des Jardins des Fables et des conventions.
- Organisent leur représentation (1 à plusieurs jardiniers référents).
- Sont ambassadeurs des Jardins des Fables.
- Participent au réseau des Jardins des Fables.

LES PORTEURS DE PROJET

- (Associations, maisons pour tous, centres sociaux ...)
- Font naître et accompagnent le projet.
- Accompagnent et représentent le collectif d'habitants-jardiniers.
- Assurent un soutien de proximité.
- Font respecter le règlement du jardin
- Gèrent les conflits.
- Sont responsables de la gestion financière du projet.
- Sollicitent le Jardin partagé des Comtesses pour l'animation, le soutien technique, la médiation...

LES PROPRIETAIRES DE TERRAINS

- Signent une convention de mise à disposition de terrain avec le porteur du projet dans le cadre de la charte des Jardins des Fables du territoire.
- Participent aux réunions bilan avec le porteur du projet.

LES INSTITUTIONS

- Ville, CARCT, ORGANISMES HLM, CAF, Département, Région, Etat (chacun en fonction de ses compétences et qualités)
- Accompagnent le développement des Jardins Partagés sur leur territoire.
- Soutiennent l'Association Le Jardin Partagé des Comtesses comme tête de réseau.
- Apportent des moyens techniques et financiers pour l'aménagement des futurs espaces jardinés et de leurs abords.
- Aident à la recherche des terrains.
- Portent la convention de mise à disposition des terrains.
- Jouent un rôle de médiation dans la gestion de conflits.
- Participent aux réunions bilan avec le porteur du projet.

LE JARDIN des COMTESSES

- Est garant du respect et des signatures de la Charte des Jardins des Fables de CHATEAU THIERRY.
- Accompagne la mise en place de Jardins des Fables sur le territoire auprès des habitants, des porteurs de projet, des collectivités selon sa méthodologie.
- Mutualise le matériel de jardinage.
- Coordonne et anime le réseau des Jardins des Fables.